

Commentaires et recommandations du comité de programme *Arts et Lettres* à propos du projet de programme *Culture et communication*, 500.XX

Document présenté à la direction des études du Cegep de l'Outaouais

Le 9 avril 2012

Le comité de programme accueille très favorablement le nouveau programme *Culture et communication* surtout au niveau de la cohérence. L'ajout d'une perspective plus élargie, telle l'approche socio-culturelle préparera mieux aux études universitaires. Nous désirons féliciter les concepteurs et rédacteurs de ce nouveau programme. Les commentaires et les recommandations suivants visent à renforcer les qualités du programme.

0. Contexte de production

- Les commentaires et recommandations suivants ont d'abord été formulés en sous-comité par chacune des disciplines du programme Arts et lettres: Arts Plastique (510), Esthétique (520), Cinéma (530), Français (601), Anglais (604), Espagnol (607) et Allemand (609).
- Les commentaires et recommandations des disciplines 510, 520 et 530 ont été adoptés par le département des arts le 14 mars 2012.
- Les commentaires et recommandations ont été adoptés en comité de programme Arts et lettres le 3 avril 2012.

1. Appréciation générale

- Le niveau des compétences communes bonifient le programme, par contre les compétences XX02, XX04 et XX05 ne peuvent pas être réalistement atteintes à l'intérieur des heures-contact prescrites.
- Les niveaux de compétence attendus dans l'option Langue rendent l'option peu attrayante et la formation superficielle. Elle ne répond pas aux intérêts internationaux des programmes et des étudiants.
- Les niveaux de compétences dans l'option Langue sont un recul par rapport au programme *Arts et lettres*.
- Le programme *Arts et lettres* présentait 10 compétences standardisées par 60 critères de performance dans l'option Arts et lettres et 9 compétences standardisées par 59 critères de performance dans l'option Langue.
- Le programme *Culture et communication* présente 9 compétences standardisées par 167 critères de performances pour les options Arts, Lettres, Cinéma, Médias, etc. et 8 compétences au minimum, standardisées par un minimum de 151 critères de performance pour l'option Langue
- Les critères de performance sont plus complexes.
- Le programme *Culture et communication* propose 675 heures-contact soit de 4 à 10 % moins que *Sciences humaines* (705-750), 25 % moins que *Sciences de la nature* (900) et 29 % moins que *Arts Visuels* (940).
- En l'absence d'augmentation des heures-contact, ce programme apparaîtra aux yeux des étudiants et des universités comme un programme à rabais.

Le comité de programme recommande l'augmentation du nombre d'heures- contact.

2. Finalité du programme

- La finalité du programme devrait se limiter à énumérer les domaines favorisés par les études en Culture et communication, sans mentionner les exceptions.

3. Options du programme

Le comité de programme recommande que le programme permette le transfert de compétences de l'option langue aux autres options et inversement.

Le comité de programme recommande que l'option nommée *Arts et lettres* soit renommée *interdisciplinaire*.

4. Compétences

4.1 La compétence XX09 : *Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes en culture et communication*

- Le niveau de la compétence 4SA3 de la formation générale en anglais est plus élevé que le profil de sortie attendu du profil langue. Il devrait être minimalement au même niveau.
- Cette compétence ne convient pas à une région comme l'Outaouais. Compte tenu de la réalité locale du Cegep de l'Outaouais, cette compétence est jugée trop facile à atteindre pour le profil de sortie de l'option Langue.

Le comité de programme recommande que le niveau de la compétence soit relevé.

4.2 La compétence XX10 : *Communiquer avec une certaine aisance dans une troisième langue*

- Les échanges internationaux offerts par divers programmes permettent à des étudiants qui ne sont pas dans l'option langue d'atteindre des niveaux supérieurs à ce que le programme Culture et communication offre.

Le comité de programme recommande que le niveau de la compétence soit relevé.

4.3 L'énoncé de compétence XX12 : *Communiquer de façon restreinte dans une autre langue* et celui de la compétence XX13 : *Communiquer de façon simple dans une autre langue* souffrent d'imprécision.

Le comité de programme recommande de changer la formulation pour *une quatrième langue*.

4.4 Le retrait de la compétence liée à la traduction diminue la qualité du programme.

Le comité de programme recommande l'ajout d'une compétence liée à la traduction

Le comité de programme recommande, pour atteindre un niveau intéressant dans l'option Langue, un plus grand nombre d'heures-contact doit être consacré aux compétences spécifiques des langues. Ce nombre d'heures peut être augmenté par le nombre d'heures-contact ou par la réduction du nombre d'heure des compétences communes.

5. Critères de performance

5.1 Ensemble des compétences

- Les compétences XX00 à XX06 sont traitées par le critère de performance *Respect des règles du français*, ce qui force le comité de programme à demander localement une dérogation pour chaque cours où la compétence est acquise dans une langue autre que le français.

Le comité de programme recommande de changer la formulation pour *Respect du code de la langue d'enseignement* et de l'appliquer aux compétences XX00 à XX15.

- Les critères de performance sont trop nombreux compte tenu des heures-contact.

Le comité de programme recommande de diminuer le nombre de critères de performance et de les rendre mutuellement exclusifs.

Le comité de programme recommande que les critères de performance qui sont de l'ordre du comportement attendu soient traités séparément.

5.2 Compétence XX00

- Le terme *Examen* semble impropre à décrire le critère de performance lié *aux échanges avec d'autres champs culturels et avec la société* (élément 2) et le critère lié *aux impacts des relations de pouvoir sur ce qui est du produit, diffusé et reçu* (élément 3, objectif XX03).

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

5.3 Compétence XX01

- Le terme *résultat* pour décrire les conclusions d'une étude au critère de compétence lié à l'élément 4 (*Produire une étude*) semble impropre dans la formulation *Pertinence des résultats obtenus au regard de la question étudiée*. Il semble signifier là quelque chose qui serait la conséquence de l'étude et non l'étude elle-même.

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

5.4 Compétence XX02

- Le critère *Différenciation appropriée des caractéristiques de base de trois théories parmi les suivantes : de la communication, esthétique, narratologie, pragmatique, sémiologie, sociocritique, stylistique* (élément 2) est trop élevé pour le niveau collégial.

Le comité de programme recommande d'abolir ce critère de performance

5.5 Compétence XX03

- Le terme *impact* (élément 3) est impropre quand il s'applique aux *relations de pouvoir sur ce qui est produit, diffusé et reçu*.

Le comité de programme recommande de corriger la terminologie.

5.6 Compétence XX04

- Les formulations *Originalité du projet* (élément 1) et *Réinvestissement original de ces acquis* (élément 2) souffrent de la confusion entre les acceptions suivantes du terme original : « Qui émane directement de l'auteur, est l'origine et la source première des reproductions » et « Qui paraît ne dériver de rien d'antérieur, ne ressemble à rien d'autre, est unique, hors du commun » (Le Robert)

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

5.7 Compétence XX06

- La formulation *Utilisation originale des constituants du langage* (élément 3) souffre de la confusion entre les acceptions du terme mentionnées précédemment.

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

5.8 Compétence XX07

- La formulation *Manifestation de curiosité et de persévérance* (élément 2) désigne l'évaluation d'une attitude.

Le comité de programme recommande de modifier les termes *curiosité* et *persévérance* pour désigner une réalité plus objectivable.

- La formulation *Exploitation suffisante des possibilités par le biais d'essais et erreurs* (élément 2) présuppose que l'erreur est nécessaire.

Le comité de programme recommande de reformuler ce critère.

- La formulation *Utilisation originale des constituants du langage* (élément 3) souffre de la confusion entre les acceptions du terme mentionnées précédemment.

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

- La formulation du critère *Adéquation juste entre le rendu et le concept* et celle du critère *Évaluation judicieuse de l'adéquation entre le rendu et l'idée* (élément 4) souffre d'imprécision entre *le concept* et *l'idée*.

Le comité de programme recommande de préciser et d'uniformiser la terminologie.

5.9 Compétence XX08

- La formulation *Démonstration d'originalité tout au long de la démarche de création* (ensemble de la compétence) souffre de la confusion entre les acceptions du terme mentionnées précédemment.

Le comité de programme recommande de préciser la terminologie.

- Le terme *vision* employé au sens d'idée, de projet, constitue une imprécision dans le critère *Définition claire de sa vision*, (élément 1) et ainsi que dans son emploi ultérieur (éléments 2 et 4) où il prend un sens trop ophtalmologique.

Le comité de programme recommande de corriger la terminologie et de l'uniformiser

- Le critère *Gestion efficace du stress* de l'élément de compétence 3 (*Mettre en œuvre le projet*) de l'objectif XX08 demande à l'enseignant une compétence disciplinaire liée à la psychologie.

Le comité de programme recommande d'abolir ce critère performance

5.10 Compétence XX12

- Le critère de performance *Rédaction d'un texte cohérent d'un minimum de 125 mots* (élément 4) apparaît trop facile.

Le comité de programme recommande de relever le critère.